

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DE NUMÉRIAN

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis le 1<sup>er</sup> avril 2025 à 09h30 à Le Pouzin, siège du SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du 25 mars 2025.

Présent(e)s : M. Francis BARRY, M. Jérôme BERNARD, M. Jérôme LEBRAT, M. Christian MASSOLA, M. Christophe MONTBLANC, M. Gilbert PETITJEAN, Mme Christelle REYNAUD, M. Bruno SENECLAUZE.

Absent(e)s : Mme Solange BERGERON, M. Clément CHAPEL, Mme Sylvette DAVID, M. Khalid ESSAYAR, M. Aurélien FERLAY, Mme Josiane SANCHEZ, M. Benoît VILLARD.

Excusé(e)s : Mme Agnès AUDIGIER, M. Philippe BÉCHERAS, M. André BIENNIER, M. Mickaël BOUCHARDON, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Claude BRUN, Mme Stella BSERENI, Mme Martine CARRIER, M. Antoine-Alexandre CAVROY, M. Jean-Luc CHAUMONT, M. Fabiano CHIARUCCI, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Patrick FRANCOIS, M. Patrick GAUTHIER, M. Gérard GRIFFE, M. Jean-Michel LAMBERT, M. Fabrice LARUE, M. Pierre MAISONNAT, M. Jean-Yvon MAUDUIT, M. Grégory MAZET, M. Gilbert MOULIN, M. Driss NAJI, Mme Danielle RAMERINI, M. Gérard ROBERTON, M. Max TOURVIELHE.

### Pouvoirs :

- M. Pierre MAISONNAT donne pouvoir à M. Jérôme BERNARD.
- M. Jean-Yvon MAUDUIT donne pouvoir à M. Bruno SENECLAUZE.

Assistaient en tant qu'invités : Mme Odile DOUZET, M. Brice THIEBAUD, Mme Victoria BRIELLE, M. Frédéric JACOUTON et Mme Samantha CORVIONE.

Nombre de membres en exercice : 40  
Nombre de membres présents : 8  
Nombre de suffrages exprimés : 16  
○ Pour : 16  
○ Contre : 0  
○ Abstention : 0

Secrétaire de séance : Mme Christelle REYNAUD.

### ACTUALISATION DE LA TARIFICATION ET AJOUT D'UNE NOUVELLE PRESTATION DE SERVICE DE NUMÉRIAN

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte Numérian validés par arrêté préfectoral n°07-2023-12-29-00005 du 29 décembre 2023 ;

*La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte Numérian et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DE NUMÉRIAN

**Vu** les statuts de la Régie Autonome du Syndicat Mixte de Numérian validés par délibération du 15 décembre 2023 ;

**Vu** que le Conseil syndical initialement convoqué le 25/03/2025 n'a pas atteint le quorum requis ;

Compte tenu du contexte économique et de la situation budgétaire des budgets principal et annexe, il est nécessaire de procéder à un ajustement des tarifs des prestations de la Régie Autonome de Numérian.

Par ailleurs, afin de répondre aux besoins des collectivités, il est proposé d'élargir la tarification des prestations en intégrant une nouvelle offre tarifaire pour l'usage des outils Docaposte. Cette évolution vise à offrir une solution adaptée aux établissements scolaires du premier degré.

Après l'exposé de M. Jérôme BERNARD, Président,  
Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- **D'augmenter les tarifs des services figurant dans le document de tarification joint en annexe,**
- **D'intégrer la nouvelle offre tarifaire pour l'usage des outils Docaposte,**
- **Les tarifs en annexe tels qu'exposés au Conseil syndical,**
- **D'autoriser le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

**Fait et délibéré à Le Pouzin, le 1<sup>er</sup> avril 2025,**

**Le Président,**



**Jérôme BERNARD**